



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU S.IV.E.R.T.**

de l'Est Anjou

Comité syndical du 10 Février 2023

COMITE DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL de VALORISATION ET DE RECYCLAGE THERMIQUE des DECHETS de L'EST ANJOU

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 10 février 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 2 février. Monsieur Didier GUILLAUME est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Marc BLAINVEL	
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY	
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. PIRON, LANDREAU, GERAULT, DABURON pour le S.I.V.E.R.T.

Ceci donne lieu aux délibérations suivantes :

-Délibération n° 23.01: Approbation du compte-rendu du comité syndical du 16 décembre 2022 ;

-Délibération n° 23.02 : Approbation du Compte de Gestion 2022 ;

-Délibération n° 23.03 : Approbation du Compte administratif 2022 ;

-Délibération n° 23.04 : Budget Primitif 2023 ;

-Délibération n° 23.05 : Achat de terrains

-Délibération n° 23.06 : Adhésion au Contrat d'assurance groupe « Risques Statutaires » ;

-Délibération n° 23.07 : Répartition des subventions de composteurs

-Délibération n° 23.08: Questions et Informations diverses ;

Monsieur Didier GUILLAUME est désigné comme secrétaire de Séance,

Convocation adressée le 02/02/2023

Compte rendu affiché le 27/02/2023

P.J. en annexe le recueil des délibérations adoptées le 10 février 2023

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 10 février 2023
- Comité Syndical - Délibération n° 23.01**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 10 février 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 2 février. Monsieur Didier GUILLAUME est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Marc BLAINVEL	
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY	
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. PIRON, LANDREAU, GERAULT et DABURON pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 18
Votes POUR : 18
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Approbation du compte-rendu du comité syndical du 16 décembre 2022

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu l'ensemble des délibérations adoptées le 16 décembre 2022,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Le compte-rendu des délibérations adoptées par le comité syndical du S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou le 16 décembre 2022,

Le Comité syndical décide à l'unanimité

Article unique : D'adopter le compte-rendu de la séance du 16 décembre, concernant les délibérations n°22.54 à 22.65.

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20230210-DE_23_00267-DE
Date de réception préfecture : 22/02/2023

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 10 février 2023
- Comité Syndical - Délibération n° 23.02**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 10 février 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 2 février. Monsieur Didier GUILLAUME est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Marc BLAINVEL	
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY	
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. PIRON, LANDREAU, GERAULT et DABURON pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 18
Votes POUR : 18
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Approbation du Compte de Gestion 2022

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu les statuts ;

Vu le compte de Gestion 2022 dressé par le payeur départemental ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Le payeur départemental ayant repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés de l'exercice 2022 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il y a concordance entre les résultats du Compte Administratif de l'ordonnateur et du Compte de Gestion du payeur départemental,

Statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022,
- l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- la comptabilité des valeurs inactives,

Le comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : D'approuver le Compte de Gestion 2022 dressé par le payeur départemental qui n'appelle pas d'observation ou de réserve et d'autoriser Monsieur le Président à le viser et le signer.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 10 février 2023
- Comité Syndical - Délibération n° 23.03**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 10 février 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 2 février. Monsieur Didier GUILLAUME est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Jean-Luc DAVY	Syndicat 3R d'Anjou, (absent durant cette délibération)
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Marc BLAINVEL	
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY	
- Monsieur David GEORGET	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. PIRON, LANDREAU, GERAULT et DABURON pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15 (Monsieur le Président DAVY s'étant absenté de la séance)
Nombre de suffrages exprimés : 16
Votes POUR : 16
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Approbation du Compte Administratif 2022

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu la délibération 22.14 du 4 mars 2022 portant sur le vote du Budget Primitif 2022 ;

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Monsieur le Président étant sorti de la séance, Monsieur le vice-Président D. BLOUIN rapporte les éléments suivants :

Le Budget Primitif 2022 a été voté le 4 mars 2022 et constitue les crédits ouverts permettant l'exécution des dépenses et des recettes 2022.

Le Compte Administratif 2022 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022.

Le comptable tient la comptabilité de l'ordonnateur suivant le principe de la partie double et établit le Compte de Gestion. Ce document équilibré est l'équivalent du Compte Administratif et les résultats comptables du Compte Administratif et du Compte de Gestion doivent être identiques.

Le rapport de présentation du Compte Administratif 2022 présente en première partie les réalisations du budget 2022 et les variations par comparaison aux exercices.

Il est résumé dans ses principales caractéristiques par les données suivantes :

1. NIVEAU GÉNÉRAL DE RÉALISATION DE L'EXERCICE

Dépenses réelles	7 742 202.06 €	Recettes réelles	8 438 334.20 €
Dépenses d'ordre	56 403.86 €	Recettes d'ordre	56 403.86 €
Dépenses totales	7 798 605.92 €	Recettes totales	8 494 738.06 €
Crédits ouverts	13 661 620 €	Crédits ouverts	13 661 620 €

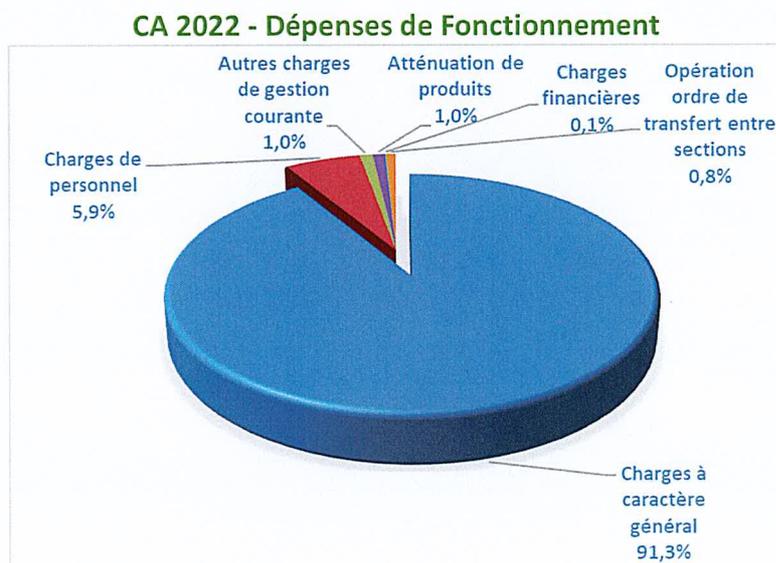
En 2022, le taux d'exécution des crédits totalisés des sections de fonctionnement et d'investissement est de 56.67 % en dépenses réelles et 61.77 % en recettes réelles.

2. FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles	7 308 638.39 €	Recettes réelles	7 255 542.40 €
Dépenses d'ordre	56 403.86 €	Recettes d'ordre	0 €
Dépenses totales	7 365 042.25 €	Recettes totales	7 255 542.40 €
Crédits ouverts	9 601 339 €	Crédits ouverts	9 601 339 €
% d'exécution dépenses réelles	76.1 %	% d'exécution recettes réelles	75.6 %

Le résultat d'exécution global de la section de fonctionnement est de 780 492.81 € en 2022 excédent n-1 inclus.

La section de fonctionnement, hors résultat de l'année 2021, est déficitaire de 109 499,85 €.



Chapitre 011 Charges à caractère général

N° articles	Libellé	Prévu 2022	Réalisé 2022
011	Charges à caractère général	8 208 010,00 €	6 724 433,50 €
60421	Achats prestations de services (DSP)	5 000 460,00 €	4 801 011,84 €
60422	Achats prestations de services (SPL Centre de tri)	2 250 000,00 €	1 218 058,01 €
60612	Énergie - Électricité	200,00 €	214,63 €
60622	Carburants	1 500,00 €	1 024,69 €
60623	Alimentation	500,00 €	253,84 €
60631	Fournitures d'entretien	500,00 €	896,28 €
60632	Fournitures de petit équipement	500,00 €	734,90 €
60636	Vêtements de travail	2 000,00 €	199,79 €
6064	Fournitures administratives	3 000,00 €	1 325,91 €
611	Contrats de prestations de services	400 000,00 €	389 411,52 €
6132	Locations immobilières	100,00 €	0,00 €
6135	Locations mobilières	800,00 €	19 734,45 €
61521	Terrains	500,00 €	1 080,00 €
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	0,00 €	1 176,79 €
61551	Matériel roulant	2 500,00 €	1 447,25 €
61558	Autres biens mobiliers	100,00 €	0,00 €
6156	Maintenance	9 000,00 €	10 653,86 €
6161	Assurance multirisques	2 500,00 €	2 011,00 €
617	Etudes et recherches	275 000,00 €	0,00 €
6182	Documentation générale et technique	1 600,00 €	2 119,50 €
6184	Versements à des organismes de formation	3 000,00 €	800,00 €
6185	Frais de colloques et séminaires	1 500,00 €	2 288,40 €
6226	Honoraires	60 000,00 €	46 288,30 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00 €	0,00 €
6228	Divers	30 000,00 €	14 902,44 €
6231	Annonces et insertions	3 500,00 €	6 842,50 €
6232	Fêtes et cérémonies	40 000,00 €	64 511,08 €
6236	Catalogues et imprimés	5 000,00 €	8 378,92 €
6237	Publications	95 000,00 €	93 972,58 €
6238	Divers	300,00 €	450,00 €
6241	Transports de biens	100,00 €	0,00 €
6247	Transports collectifs	0,00 €	7 783,64 €
6251	Voyages et déplacements	4 000,00 €	3 996,39 €
6257	Réceptions	5 000,00 €	9 012,53 €
6261	Frais d'affranchissement	1 500,00 €	2 723,82 €

Concernant les charges à caractère général, elles s'élèvent à 6 724 433.50 € dont 4 801 011.84 € de coût de traitement U.V.E soit 71,39 % des dépenses totales (article 60421).

Article 60421 – Remboursement du coût de traitement (DSP)

	2020	2021	2022
Coût de traitement / T	65.97 € HT	67.75 € HT	65.96 € HT
Variation / N-1	0.61 %	2.70 %	-2.64 %
Réalisations	3 848 064,55 €	4 417 901,41 €	4 801 011,84 €
Variation / N-1	+ 2,38 %	+ 14,81 %	+ 8,67 %

La variation s'explique par l'augmentation des tonnages, (57 640 T en 2021 à 59 517 T en 2022, et par celle de la TGAP (8 à 11 €). Il prend en compte certaines redevances ou participations liées à la DSP.

Article 60422 – Remboursement du coût de traitement du Centre de Tri (SPL)

	2020	2021	2022
Réalisations	- €	- €	1 218 058,01 €

Cet article fait apparaître le traitement des déchets recyclables du Centre de tri Biopole à compter de la réception en juillet 2022.

Article 611 – Contrats de prestations de services

	2020	2021	2022
Réalisations	335 772,50 €	341 606,53 €	389 411,52 €

Il s'agit du marché transport entre les centres de transfert et l'UVE pour Saumur Val de Loire, le SMI-TOM du Sud Saumurois et le SICTOM Loir et Sarthe. Ainsi que du marché de transport pour les refus de tri en provenance du Centre de tri Biopole vers le site de l'UVE de Lasse.

Article 6226 – Honoraires

	2020	2021	2022
Réalisations	1 072,50 €	10 807,50 €	46 288,30 €

Les honoraires sont composées pour partie des prestations réalisées par la SCP SENSEI AVOCATS et de prestations liées à l'organisation et la communication pour l'inauguration ECOCIR.

Article 6228 – Rémunérations d'intermédiaires (analyses)

	2020	2021	2022
Réalisations	26 532,26 €	26 548,86 €	14 902,44 €

Analyses des cônes OWEN, des lichens ainsi que du lait.

Article 6232 – Fêtes et cérémonies

	2020	2021	2022
Réalisations	72,72 €	- €	64 511,08 €

Article utilisé pour les dépenses liés à l'inauguration ECOCIR du 23 septembre 2022.

Article 6237 – Publications

	2020	2021	2022
Réalisations	70 062,40 €	68 005,13 €	93 972,58 €

Le journal Salamandre avec 2 numéros par an.

Chapitre 012 Charges de Personnel

N° articles	Libellé	Prévu 2022	Réalisé 2022
012	Charges de personnel	451 690,00 €	433 960,53 €
6218	Autre personnel extérieur	100,00 €	0,00 €
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00 €	118,48 €
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	3 950,00 €	3 751,91 €
64111	Rémunération du personnel titulaire	306 000,00 €	276 076,06 €
64114	Personnel titulaire - Indemnité inflation	400,00 €	400,00 €
64131	Rémunérations du personnel non titulaire	15 000,00 €	29 985,94 €
64134	Personnel non titulaire - Indemnité inflation	100,00 €	100,00 €
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	36 000,00 €	34 269,05 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	62 000,00 €	62 530,51 €
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	600,00 €	533,58 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	15 000,00 €	13 926,04 €
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00 €	592,96 €
6474	Versements aux autres œuvres sociales	1 540,00 €	1 540,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00 €	0,00 €
6488	Autres charges	10 500,00 €	10 136,00 €

A noter que les articles 64111 et 64131 sont à regarder ensemble pour la rémunération principale pour ce qui concerne le prévisionnel et le réalisé.

Pour information, une inversion dans les articles utilisés pour les titulaires et les contractuels en avril 2022 génère un décalage de 16 800 euros.

Article 64111 – Rémunération principale

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Réalisations	240 410,65 €	272 218,59 €	276 076,06 €

L'augmentation s'explique par le déroulement de carrières et l'évolution du régime indemnitaire. Et l'arrivée à compter d'octobre 2022 d'un nouvel agent au sein du SIVERT.

Article 64131 – Rémunération principale

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Réalisations	- €	14688,77 €	29985,94 €

Correspond au 6 mois de contrat d'un agent au sein du SIVERT.

Chapitre 014 – Atténuations de produits

N° articles	Libellé	Prévu 2022	Réalisé 2022
014	Atténuation de produits	160 000,00 €	71 875,48 €
70619	Péréquation	160 000,00 €	71 875,48 €

La péréquation des coûts de transfert et de transport que l'on retrouve pour le même montant en recettes de fonctionnement. Il avait été prévu l'intégration de la péréquation du centre de tri, qui sera pris en compte à partir de 2023 (date de mise en exploitation).

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

N° articles	Libellé	Prévu 2022	Réalisé 2022
65	Autres charges de gestion courante	77 200,00 €	71 740,13 €
6531	Indemnités	49 000,00 €	46 786,16 €
6532	Frais de mission	20 000,00 €	7 585,76 €
6533	Cotisations de retraite	5 000,00 €	4 684,31 €
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	0,00 €	262,06 €
657358	Autres groupements	0,00 €	1 402,12 €
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	3 100,00 €	11 018,00 €
65888	Autres	100,00 €	1,72 €

Il s'agit principalement des indemnités des élus et des frais de mission (frais de déplacements et séminaires).

Chapitre 66 – Charges financières

N° articles	Libellé	Prévu 2022	Réalisé 2022
66	Charges financières	6 700,00 €	6 628,75 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 400,00 €	6 400,00 €
661121	Montant des ICNE de l'exercice	100,00 €	0,00 €
661122	Montant des ICNE de l'exercice N-1	100,00 €	0,00 €
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0,00 €	228,75 €
6688	Autres	100,00 €	0,00 €

Il s'agit des frais et intérêts du crédit relais de 2 000 000 € contracté pour l'achat de l'hydrocondenseur ainsi que des intérêts ou frais de la ligne de trésorerie ouverte.

Dotations aux amortissements

N° articles	Libellé	Prévu 2022	Réalisé 2022
	Dotations aux amortissements et provisions	45 209,00 €	45 203,86 €
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	45 209,00 €	45 203,86 €

Dans le détail :

Dotations / subventions SPL : 30 770,48 €

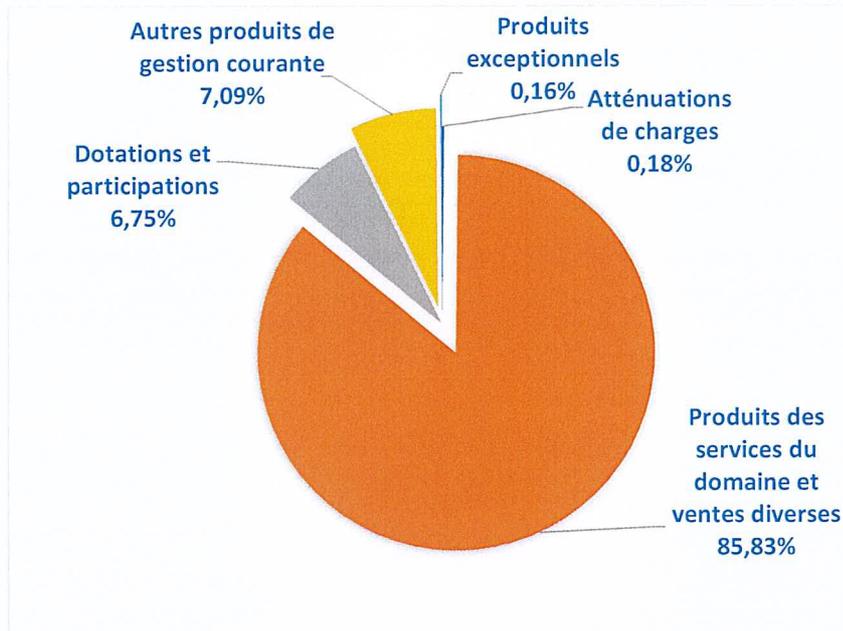
Dotations / subventions composteurs : 12 276,00 €

Dotations / matériel informatique : 1888,40 €

Dotations / mobilier : 188,74 €

Dotations / autres immobilisations corporelles (abri de jardin) : 80,24 €

CA 2022 - Recettes de Fonctionnement



N° articles	Libellé	Prévu 2022	Réalisé 2022
013	Atténuations de charges	1 000,00 €	13 363,95 €
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	1 000,00 €	13 363,95 €
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	7 810 460,00 €	6 227 171,27 €
70323	Redevance d'occupation du domaine public	0,00 €	4 500,00 €
706131	remboursement du coût de traitement	5 000 460,00 €	4 569 057,31 €
706132	remboursement du coût de transport	400 000,00 €	363 680,48 €
706133	péréquation	160 000,00 €	71 875,49 €
706134	Remboursement du centre de tri	2 250 000,00 €	1 218 057,99 €
74	Dotations et participations	525 292,00 €	489 531,12 €
74751	GFP de rattachement	525 292,00 €	489 531,12 €
75	Autres produits de gestion courante	374 595,00 €	514 172,06 €
752	Revenus des immeubles	24 280,00 €	25 511,88 €
757	Redevances versées par les fermiers (fermage)	315,00 €	354,65 €
7588	Produits divers de gestion courante	350 000,00 €	488 305,53 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	11 304,00 €
773	Mandats annulés	0,00 €	104,00 €
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	11 200,00 €
	Total gestion des services	8 711 347,00 €	7 255 542,40 €

Le chapitre 70 regroupe l'ensemble des prestations de traitement et de transport facturées aux collectivités membres ainsi que la péréquation des coûts de transfert et de transport.

Le chapitre 74 représente la participation par habitant des collectivités membres.

Le chapitre 75 regroupe les redevances versées par le délégataire à savoir pour 2022 :

- 25 511.88 € au titre de la redevance pour occupation du domaine public,
- 272 058.75 € au titre de la redevance pour frais de gestion et de contrôle,
- 37 309.98 € au titre de l'AMESA,
- 80 057.91 € au titre de l'intéressement Autres recettes (ferreux et non ferreux)

3. INVESTISSEMENT

Dépenses réelles	367 237.53 €	Recettes réelles	292 799.14 €
Dépenses d'ordre	0 €	Recettes d'ordre	56 403.86 €
Dépenses totales	367 237.53 €	Recettes totales	349 203.00 €
Crédits ouverts	4 060 281.00 €	Crédits ouverts	4 060 281.00 €
% d'exécution dépenses réelles	9.04 %	% d'exécution recettes réelles	7.21 %

Le résultat d'exécution global de la section d'investissement est de – 92 394.93 € en 2022.

CA 2022 - Dépenses d'Investissement

Articles	Libellé	Prévu 2022	Réalisé 2022
16	Emprunts et dettes assimilées	1 400 000,00 €	0,00 €
1641	Emprunts en euros	1 400 000,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	91 736,00 €	83 816,00 €
2041511	Subventions d'équipement aux groupements de coll.	22 500,00 €	14 580,00 €
20422	Privé - Bâtiments et installations	69 236,00 €	69 236,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 238 591,00 €	19 894,62 €
2148	Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	2 193 432,00 €	0,00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	15 160,00 €	15 159,71 €
2182	Matériel de transport	25 000,00 €	0,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 999,00 €	2 995,08 €
2184	Mobilier	3 000,00 €	1 739,83 €
2188	Autre immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	263 527,00 €	263 526,91 €
2314	Constructions sur sol d'autrui	263 527,00 €	263 526,91 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	100,00 €	0,00 €
261	Titres de participation	100,00 €	0,00 €
001	Solde d'exécution reporté	66 327,00 €	66 326,14 €
	Total dépenses d'investissement	4 060 281,00 €	433 563,67 €

Article 20415 – Subventions d'équipement aux groupements de collectivités

Il s'agit des subventions composteurs, en 2022 il a été versé 14 580 € de subventions soit 972 composteurs subventionnés et 520 autres en restes à réaliser.

Article 20422 – Privé - Bâtiments et installations

Ce sont les subventions versées à la SPL pour son fonctionnement avant les premières facturations (juillet 2022). Pour 2022, nous avons versé un montant de 69 236,00 €.

Article 2314 – Constructions sur sol d'autrui

Ce sont les investissements liés à l'hydrocondenseur, son achat et les études correspondantes pour un montant de 263 526,91 €.

CA 2022 - Recettes d'Investissement

Articles	Libellé	Prévu 2022	Réalisé 2022
10	Dotations, fonds divers de réserves	292 799,00 €	292 799,14 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	292 799,00 €	292 799,14 €
13	Subventions d'investissement	1 400 000,00 €	0,00 €
13158	Autres groupements	1 400 000,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	2 193 432,00 €	0,00 €
2314	Constructions sur sol d'autrui	2 193 432,00 €	0,00 €
26	Participations	11 200,00 €	0,00 €
261	Participations	11 200,00 €	0,00 €
	Amortissements des immobilisations	45 209,00 €	45 203,86 €
28041511	Subventions d'équipements aux groupements de coll.	12 276,00 €	12 276,00 €
280422	Privé - Bâtiments et installations	30 771,00 €	30 770,48 €
28183	Amortissements du matériel de bureau	1 890,00 €	1 888,40 €
28184	Amortissements mobilier	191,00 €	188,74 €
28188	Amortissement Autres immobilisations corporelles	81,00 €	80,24 €
021	Virement de la section de fonctionnement	117 641,00 €	0,00 €
040	Opération ordre transfert entre sections	0,00 €	11 200,00 €
261	Participations	0,00 €	11 200,00 €
	Total recettes d'investissement de l'exercice	4 060 281,00 €	349 203,00 €

Chapitre 10 – Affectation d'une partie du résultat N-1 de la section de fonctionnement

Amortissement des immobilisations

Dans le détail :

Dotations / subventions SPL : 30 770,48 €

Dotations / subventions composteurs : 12 276,00 €

Dotations / matériel informatique : 1888,40 €

Dotations / mobilier : 188,74 €

Dotations / autres immobilisations corporelles (abri de jardin) : 80,24 €

**CA 2022 - VISION GLOBALE DES 3 DERNIERS COMPTES ADMINISTRATIFS
ET DÉTERMINATION DU RÉSULTAT**

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Fonctionnement			
Dépenses réelles	4 834 906,88 €	5 576 377,12 €	7 308 638,39 €
Dépenses d'ordre	33 331,15 €	14 802,21 €	56 403,86 €
Recettes réelles	4 938 679,49 €	5 579 859,50 €	7 255 542,40 €
Recettes d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	70 441,46 €	-11 319,83 €	- 109 499,85 €
Excédent N-1	1 153 798,73 €	1 194 111,63 €	889 992,66 €
Résultat cumulé	1 224 240,19 €	1 182 791,80 €	780 492,81 €
Résultat global de fonctionnement (a)	1 224 240,19 €	1 182 791,80 €	780 492,81 €
Investissement			
Dépenses	117 981,77 €	2 332 587,35 €	367 237,53 €
Recettes	33 331,15 €	2 296 389,77 €	349 203,00 €
Résultat de l'exercice	-84 650,62 €	-36 197,58 €	-18 034,53 €
Solde d'exécution de l'année N-1	54 522,06 €	-30 128,56 €	-66 326,14 €
Excédent de financement cumulé	-30 128,56 €	-66 326,14 €	-84 360,67 €
Dépenses reportées	0,00 €	226 473,00 €	8 034,26 €
Recettes reportées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autofinancement nécessaire sur reports	0,00 €	226 473,00 €	8 034,26 €
Résultat global d'investissement (b)	-30 128,56 €	-292 799,14 €	-92 394,93 €
Résultat Net Global (a) + (b)	1 194 111,63 €	889 992,66 €	688 097,88 €

7. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Il est proposé que le résultat global de fonctionnement d'un montant de 780 492,81 € soit affecté selon la décision de l'assemblée délibérante :

- à la section d'investissement (compte 1068) pour 92 394,93 €,
- à l'excédent de fonctionnement reporté (compte R002) pour son solde, soit 688 097,88 €.

En conclusion, le Comité syndical décide à l'unanimité :

Article Premier : D'approuver le Compte Administratif 2022 présentant :

-Un déficit d'investissement de 84 360,67 € pour un total de dépenses d'investissement de 367 237,53 € (hors solde d'exécution reporté), un total de recettes d'investissement de 349 203,00 €

-Un résultat de fonctionnement de 780 492,81 € pour un total de dépenses de fonctionnement de 7 365 042,25 €, un total de recettes de fonctionnement 7 255 542,40 € et un excédent antérieur de 889 992,66 €.

Article Second : D'affecter l'excédent de fonctionnement de 780 492,81 € de la manière suivante :

- 92 394,93 € en section d'investissement
- 688 097,88 € en section de fonctionnement.

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20230210-DE_23_00269-DE
Date de réception préfecture : 22/02/2023

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

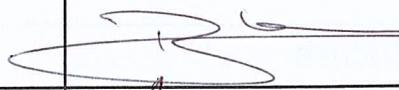
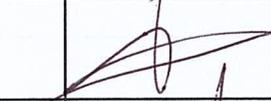
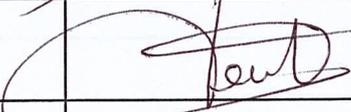
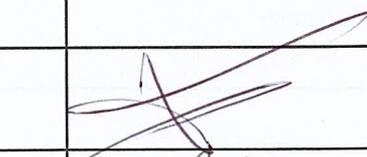
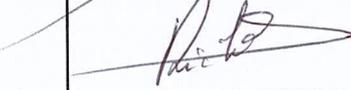
Présenté par le Président, *Vice-Président*
 A Noyant-Villages, le 10/02/2023
 Le Président,

Nombre de membres en exercice : 22
 Nombre de membres présents : 15
 Nombre de suffrages exprimés : 16
 VOTES : Pour : 16
 Contre : 0
 Abstention : 0

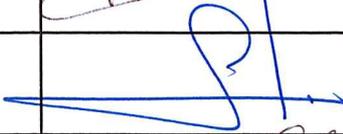
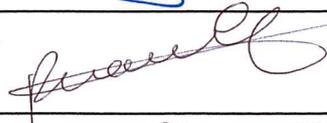
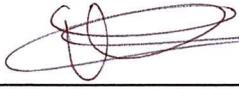
Délibéré par le Comité syndical, réuni en session ordinaire.
 A Noyant-Villages, le 10/02/2023

Date de convocation : 02/02/2023

Les membres du Comité syndical,

Dean BLOUIN	
Adrien DENIS	
Yves JEULAND	
David LAGLEYZE <i>donnant pouvoir à Marc BAINVEL</i>	
Jean-Luc DAVY	
Michel POMMOT	
Christine RICHARD	
Marc BAINVEL	
Yves BERLAND <i>donnant pouvoir à Jean-Luc DAVY</i>	
David GEORGET	
Xavier DUPONT	
Patrick PLANTIER	
Sébastien BERGER	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Gilles GRIMAUD <i>Marcel D AVAL</i>	
Daniel BROSSIER	
Bruno CHAUVIN	
Christian RUALT	
Yves BOUCHER	
Sylvie BEILLARD	
Judith GRIMA	
Anatole MICHEAUD	
Didier GUILLAUME	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le :

et de la publication le

A Noyant-Villages, le

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20230210-DE_23_00269-DE
Date de réception préfecture : 22/02/2023

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE
RECYCLAGE THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 10 février 2023
- Comité Syndical - Délibération n° 23.04**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 10 février 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 2 février. Monsieur Didier GUILLAUME est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Marc BLAINVEL	
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY	
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. PIRON, LANDREAU, GERAULT et DABURON pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 18
Votes POUR : 18
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20230210-DE_23_00270-DE
Date de réception préfecture : 22/02/2023

Budget Primitif 2023

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu les délibérations n°22.55 et 22.56 du 16 décembre 2022, portant respectivement sur le Débat d'orientation Budgétaire 2023 et le montant de la redevance annuelle 2023 pour frais de gestion et de contrôle ;

Vu les délibérations n°23.02 et 23.03 du 10 février 2023 portant sur le compte de Gestion et le Compte administratif de l'année 2022 ;

Vu les statuts,

Monsieur le président propose de bâtir le Budget Primitif 2023 selon les éléments présentés ci-après, et dont les principales caractéristiques sont :

Pour La Section de fonctionnement

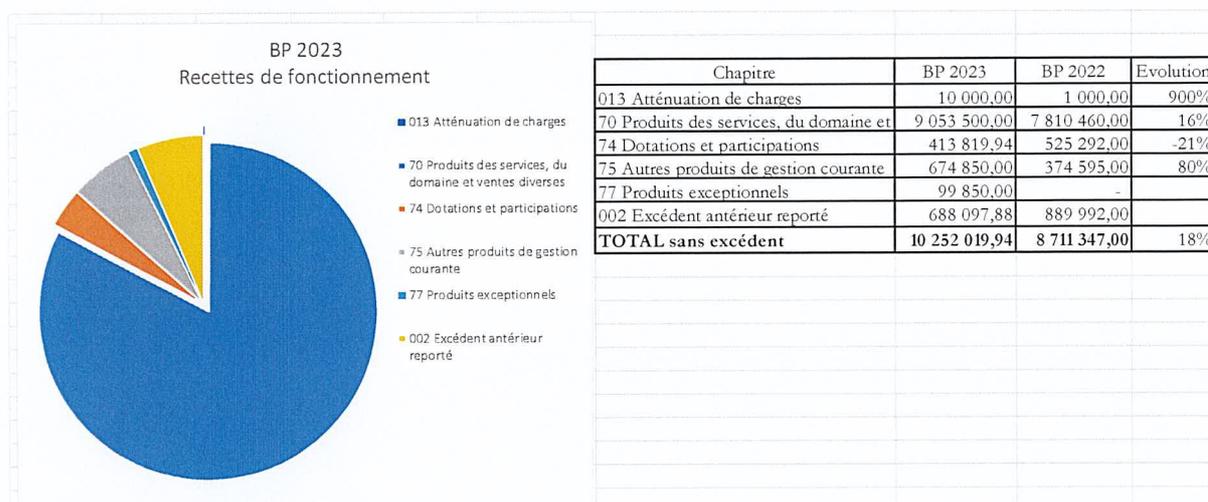
1- Les recettes de fonctionnement :

Les produits de fonctionnement 2022, hors opération d'ordre et reprise du résultat, s'établissent à 10 252 019,94 € soit une augmentation de 1 540 672,94 € (+ 18 %) par rapport au BP 2022.

Les produits de fonctionnement :

Recettes réelles de fonctionnement			
Chapitre	BP 2023	BP 2022	Evolution
013 Atténuation de charges	10 000,00 €	1 000,00 €	9 000,00 €
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	9 053 500,00 €	7 810 460,00 €	1 243 040,00 €
74 Dotations et participations	413 819,94 €	525 292,00 €	-111 472,06 €
75 Autres produits de gestion courante	674 850,00 €	374 595,00 €	300 255,00 €
77 Produits exceptionnels	99 850,00	-	99 850,00 €
TOTAL	10 252 019,94 €	8 711 347,00 €	1 540 672,94 €

Ressources de fonctionnement :



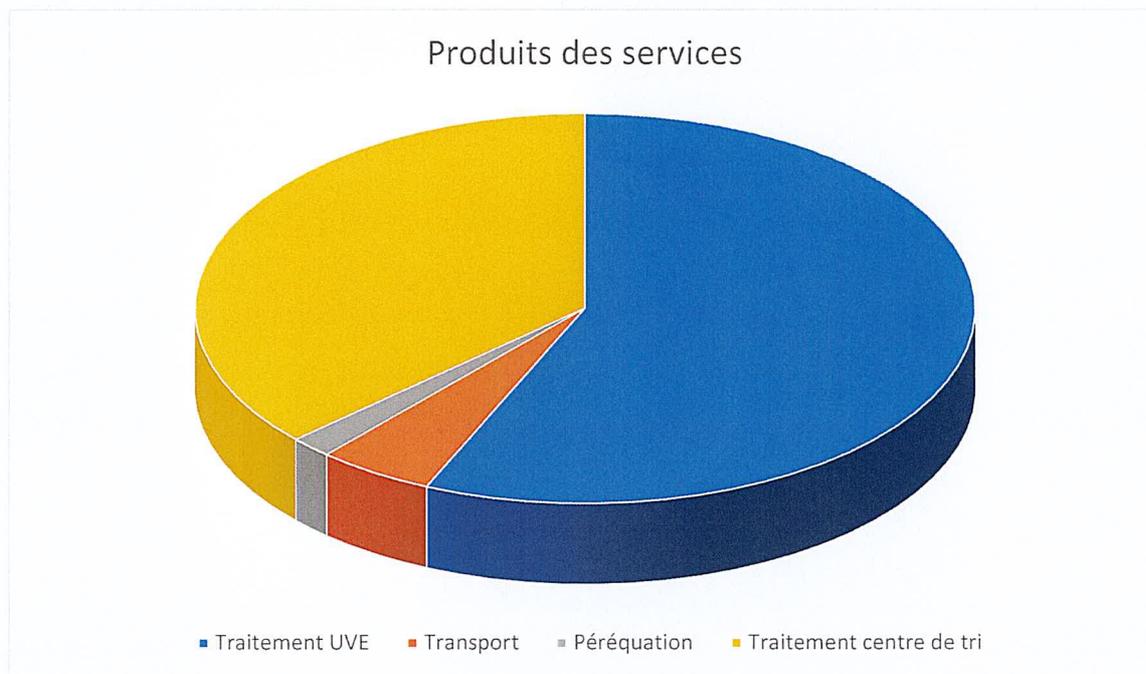
✓ 013 - Atténuation de charges.

Les atténuations de charges d'un montant 10 000 € augmentent en comparaison du Budget Primitif 2022. Elles correspondent aux remboursements pour maladie et maternité de l'ensemble du personnel. Mais aussi à la compensation du supplément familial de traitement, qui était imputé sur l'article 7588 avant 2022 (ce changement d'imputation implique un changement de chapitre).

✓ **70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses.**

Les produits de services représentent 9 053 500,00 € (88% des recettes de fonctionnement), ils regroupent le règlement par les collectivités membres du coût de traitement, du coût de transport, de la péréquation des coûts de transport et de transfert ainsi que du coût de traitement du centre de tri.

La hausse est principalement liée au coût de traitement du centre de tri qui est sur une année 2023 complète avec l'application des prix d'exploitation.



✓ **74 - Dotations et participations.**

Les dotations et participations représentent 413 819,94 € soit une diminution de 111 472,06€. Cette baisse est liée aux incidences financières des nouvelles adhésions qui ont eu lieu pour l'année 2022 et qui entraînaient deux années de participation par habitant (à régler l'année de l'entrée au sein du SIVERT de l'Est Anjou).

A noter que la participation de 1,04 €/habitant est portée à 1,10 €/habitant (soit une évolution de +5,77%) et représente une augmentation des recettes de 20 615,70 € HT.

✓ **75 - Autres produits de gestion courante.**

Ce chapitre, enregistre les revenus versés par le délégataire, la redevance pour occupation du domaine public actualisée, le reversement pour le système AMESA (exploitation en fonction des tonnages vide de four et investissement), la redevance annuelle pour frais de gestion et de contrôle dont le taux de 4,2% en 2022 passe à 7% en 2023 (délibération du 16 décembre 2022), et enfin l'intéressement ferreux et non ferreux. A cette date, les données connues ne permettent pas d'inscription « d'intéressement vide de four » au BP 2023.

✓ **77 – Produits exceptionnels**

Ce chapitre est abondé pour permettre l'ajustement comptable d'une écriture passée en fonctionnement pour bascule en section d'investissement.

2- Les Dépenses de fonctionnement

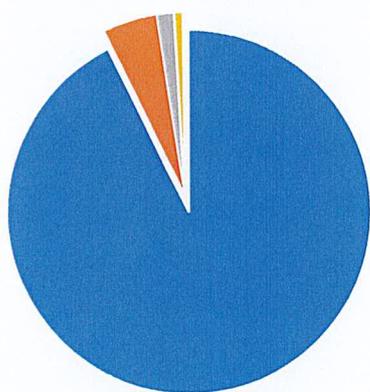
Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 10 421 628,00 €.

Elles sont en augmentation de 1 517 728,00 € (+ 17 %) par rapport au BP 2022, en raison essentiellement de la mise en exploitation du Centre de Tri à compter du 1^{er} janvier (sous réserve).

Dépenses réelles de fonctionnement			
Chapitre	BP 2023	BP 2022	Evolution
011 Charges à caractère général	9 661 500,00 €	8 208 010,00 €	1 453 490,00 €
012 Charges de personnel	509 818,00 €	451 690,00 €	58 128,00 €
014 Atténuation de produits	160 000,00 €	160 000,00 €	-
65 Autres charges de gestion courante	77 850,00 €	77 200,00 €	650,00 €
66 Charges financières	12 160,00 €	6 700,00 €	5 460,00 €
67 Charges exceptionnelles	300,00 €	300,00 €	-
TOTAL	10 421 628,00 €	8 903 900,00 €	1 517 728,00

Charges de fonctionnement :

BP 2023



- 011 Charges à caractère général
- 012 Charges de personnel
- 014 Atténuation de produits
- 65 Autres charges de gestion courante
- 66 Charges financières
- 67 Charges exceptionnelles

Chapitre	BP 2023	BP 2022	Evolution
011 Charges à caractère général	9 661 500,00	8 208 010,00	18%
012 Charges de personnel	509 818,00	451 690,00	13%
014 Atténuation de produits	160 000,00	160 000,00	0%
65 Autres charges de gestion courante	77 850,00	77 200,00	1%
66 Charges financières	12 160,00	6 700,00	81%
67 Charges exceptionnelles	300,00	300,00	0%
TOTAL	10 421 628,00	8 903 900,00	17%

✓ **011 - Charges à caractère général.**

Ce chapitre d'un montant total de 9 661 500,00 € soit 92,7 % des dépenses réelles de fonctionnement, regroupe le coût de traitement de l'UVE, le coût de traitement du centre de tri et le coût de transport pour un montant de 8 986 500,00 € soit 93% du chapitre.

Le restant cumule les dépenses courantes du syndicat à savoir pour les montants les plus importants :

- 400 000,00 € d'études et recherches (Etudes en vue de la fin de la DSP et préparation de la suivante)
- 120 000,00 € pour le journal SALAMANDRE
- 37 500,00 € pour les analyses (cônes OWEN, lait, les lichens dont réalisation d'une nouvelle carte en 2023)
- 22 500,00 € pour la refonte du site du SIVERT

Pour information, comme en recettes de fonctionnement la hausse de ce chapitre s'explique par la première année complète du centre de tri en phase d'exploitation, par le volume d'études nécessaires pour la fin de la DSP et le lancement de son renouvellement, et enfin par une augmentation générale des prix (par exemple +25% pour l'impression du journal SALAMANDRE)

✓ **012 - Charges de personnel.**

Les charges de personnel s'établissent à 509 818,00 € et représentent 5 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont en augmentation de 13 % par rapport au BP 2022.

Cette augmentation s'explique notamment par la première année complète d'un nouvel agent au sein du SIVERT. Cela représente 37 000,00 € en rémunération brute simple et augmente mécaniquement différentes lignes notamment caisses de retraites, tickets restaurants, ...

Cela tient compte de l'évolution normale des grades et échelons des agents ainsi que du nouveau contrat groupe assurance statutaire avec le CDG au 1^{er} janvier 2023 qui augmente de 12,5% (plus une majoration la première année avant régularisation en 2024).

✓ **014 - Atténuations de produits.**

Les atténuations de produits d'un total de 160 000,00 € se composent de la péréquation des coûts de transfert et de transport, le montant a été revu à la hausse depuis 2021 en prévision de la nouvelle péréquation à l'étude pour le centre de tri.

✓ **65 - Autres charges de gestion courante.**

Les autres charges de gestion courante atteignent 77 850,00 € (0,75 % du budget), elles sont en très légère augmentation en comparaison du BP 2022.

✓ **66 - Charges financières.**

Les charges financières qui correspondent au remboursement des intérêts de la dette sont de 12 160,00 €.

Il s'agit du crédit relais de 2 000 000,00 € contracté en 2021 pour l'achat de l'hydrocondenseur, mais aussi des intérêts en cas d'utilisation de la ligne de trésorerie.

Le règlement des certificats d'économies d'énergie de 1 400 000 € devrait intervenir en 2023, c'est donc le montant maximum qui est inscrit.

✓ **67- Charges exceptionnelles.**

Les charges exceptionnelles représentent 300 € afin de laisser les crédits ouverts en cas de besoin. Ce chapitre enregistre les dépenses d'annulations de titres sur exercices antérieurs, des amendes ou autres charges exceptionnelles.

Budget Primitif 2023			
Vue d'ensemble			
Fonctionnement			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2023	Chapitre	BP 2023
011 Charges à caractère général	9 661 500,00	013 Atténuation de charges	10 000,00
012 Charges de personnel	509 818,00	70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	9 053 500,00
014 Atténuation de produits	160 000,00	74 Dotations et participations	413 819,94
65 Autres charges de gestion courante	77 850,00	75 Autres produits de gestion courante	674 850,00
66 Charges financières	12 160,00	77 Produits exceptionnels	99 850,00
67 Charges exceptionnelles	300,00	002 Excédent antérieur reporté	688 097,88
022 Dépenses imprévues	367 139,82		
TOTAL	10 788 767,82	TOTAL	10 940 117,82
Capacité d'autofinancement brute			151 350,00

Pour La section d'investissement

Les dépenses et recettes réelles d'investissement 2023, y compris les restes à réaliser de l'exercice 2022 (Dépenses reportées 8 034,26 €) ainsi que les recettes d'ordre qui correspondent à l'autofinancement à dégager sur sa section de fonctionnement soit 151 350,00 € (cumul des Amortissement 51 828,81 € + Virement de la section de fonctionnement 99 521,19 €) s'équilibrent pour un montant total de 1 643 744,93 €.

Dépenses d'Investissement		Recettes d'investissement	
Chapitre	BP 2023	Chapitre	BP 2023
16 Emprunts et dettes assimilées	1 400 000,00 €	10 Dotations, fonds divers de réserves	92 394,93 €
20 Immobilisations incorporelles	22 800,00 €	13 Subventions d'investissement	1 400 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	131 584,26 €	16 Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
23 Immobilisations en cours	0,00 €	20 Immobilisations incorporelles	0,00 €
26 Participations et créances rattachées à des participations	5 000,00 €	23 Immobilisations en cours	0,00 €
001 Solde d'exécution reporté	84 360,67 €	26 Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €
		28 Amortissements des immobilisations	51 828,81 €
		021 Virement de la section de fonctionnement	99 521,19 €
Total dépenses d'investissement de l'exercice	1 643 744,93 €	Total recettes d'investissement de l'exercice	1 643 744,93 €

1 – les recettes d'investissement

✓ 10 – Dotations, fonds divers de réserves

A la suite du vote du Compte administratif, il a été décidé l'affectation d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour un montant de 92 394,93 €, somme correspondant aux restes à réaliser 2022 et au déficit de la section d'investissement.

✓ 13 – Subventions d'investissement

Au cours de l'exercice 2023, nous devrions recevoir une partie des certificats d'économies d'énergies correspondant au 4 hectares de serres implantées à côté de l'U.V.E, soit 1 400 000 €.

✓ 28 – Amortissement des immobilisations

Répartitions de l'annuité 2023 de 51 828,81 € comme suit :

- Amortissement composteurs : 10 674,00 €
- Amortissement subventions à la SPL : 35 386,21 €
- Amortissement station météo : 3 031,94 €
- Amortissement matériel de bureau : 2 416,42 €
- Amortissement mobilier : 240,00 €
- Autres amortissements : 80,24 €

2 - les dépenses d'investissement

✓ 16 - Emprunts et dettes.

Le remboursement de la dette en capital s'élève à 1 400 000,00 €, et correspond au remboursement d'une partie du crédit relais quand nous aurons perçu les certificats d'économie d'énergie au cours de l'exercice 2023.

✓ 20 – Immobilisations incorporelles

Ces dépenses s'élèvent à 22 800,00 € et correspondent aux subventions composteurs de 15,00 € pour 1 000 composteurs (15 000,00 €) ainsi qu'à 7 800,00 € en Restes à Réaliser

✓ 21 - Immobilisations corporelles :

Les 131 584,26 € d'inscription budgétaire se répartissent comme suit :

- 25 000,00 € à l'article 2111 pour l'acquisition de terrains attenants à ceux de l'U.V.E. en vue de l'extension de celle-ci
- 99 850,00 € à l'article 2148 liés à la régularisation comptable d'une écriture passée en fonctionnement pour la basculer en investissement
- 6 734,26 € pour du matériel et outillages techniques, du matériel de bureau et informatique ainsi que du mobilier (dont étagères pour le stockage des journaux SALAMANDRE) ainsi que 234,26 € pour une chaise en Restes à Réaliser.

✓ 26 – Participation et créances rattachées :

5 000,00 € sont inscrits au BP 2023 à l'article 261 pour la participation au capital de la SCIC Station GNV

Aussi le comité Syndical décide à l'unanimité :

Article premier : De voter le budget par nature et présenté par fonction, en arrêtant à la somme de 12 583 862,75 € en dépenses et recettes le budget primitif 2023 conformément à la répartition prévue par le document budgétaire ci-joint.

La section de fonctionnement s'élève à 10 940 117,82 €, voté chapitre par chapitre, et la section d'investissement à 1 643 744,93 €, voté chapitre par chapitre, en dépenses comme en recettes.

Article deuxième : De donner délégation à Monsieur le Président afin de négocier et de signer un ou des contrat(s) d'assurance avec une ou des compagnie (s) garantissant, durant l'exercice de leur mandat, l'ensemble des représentants des collectivités, les personnels, ainsi que les biens éventuels du syndicat dans la limite des crédits inscrits et de la législation.

Article troisième : De donner délégation à Monsieur le Président pour effectuer les dépenses courantes nécessaires au bon fonctionnement du syndicat.

Article quatrième : De donner délégation à Monsieur le Président afin de dresser les titres de recettes auprès des collectivités concernées sur une base de 1,10 € H.T. par habitant.

Article cinquième : D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions éventuelles à mettre en œuvre avec la préfecture, l'A.D.E.M.E., le Département, ou tout autre partenaire financier et/ou technique dans le cadre des compétences du syndicat. Et ce notamment au regard des dossiers de demande de subventions en cours et à venir.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou



*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20230210-DE_23_00270-DE
Date de réception préfecture : 22/02/2023

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 18

VOTES :

Pour : 18

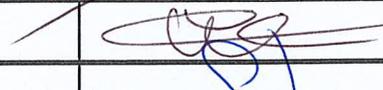
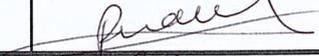
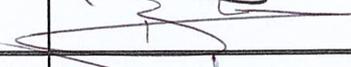
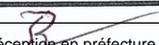
Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 02/02/2023

Présenté par Le Président (1),
A Noyant-Villages, le 10/02/2023
Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A Noyant-Villages, le 10/02/2023
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Adrien DENIS	
Anatole MICHEAUD	
Bruno CHAUVIN	
Christian RUAULT	
Christine RICHARD	
Daniel BROSSIER	
David GEORGET	
David LAGLEYZE <i>donnant pouvoir à Marc BAINVEL</i>	
Dean BLOUIN	
Didier GUILLAUME	
Elles GRIMAUD <i>Marc-ol DAML</i>	
Jean-Luc DAVY	
Judith GRIMA	
Marc BAINVEL	
Michel POMMOT	
Patrick PLANTIER	
Sylvie BEILLARD	
Sébastien BERGER	
Xavier DUPONT	
Yves BERLAND <i>donnant pouvoir à Jean-Luc DAVY</i>	
Yves BOUCHER	

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20230210-DE_23_00270-DE
Date de réception préfecture : 22/02/2023

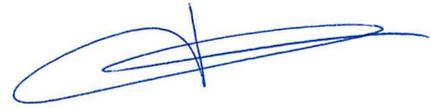
IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Yves JEULAND	
--------------	-------------------------------------------------------------------------------------

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le

et de la publication le
A Noyant-Villages, le

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Accusé de réception en préfecture 049-254902257-20230210-DE_23_00270-DE Date de réception préfecture : 22/02/2023

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 10 février 2023
- Comité Syndical - Délibération n° 23.05**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 10 février 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 2 février. Monsieur Didier GUILLAUME est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Marc BLAINVEL	
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY	
- Monsieur David GEORGET	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. PIRON, LANDREAU, GERAULT et DABURON pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 18
Votes POUR : 18
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Achat de terrains

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical

Considérant,

Comme suite au séminaire de travail de 2021 et la feuille de route de mandat, le SIVERT travaille au projet d'extension de l'UVE lors du renouvellement de la Délégation de Service Public.

Pour ce faire, tout en ayant obtenu confirmation de la faisabilité de la seconde ligne de fours sur le site actuel, il est nécessaire d'acquérir des terrains complémentaires pour la base vie et chantier lors de la construction, ainsi qu'éventuellement pour le hall mâchefers et la station de production d'Hydrogène.

Monsieur le Président rappelle qu'il a eu plusieurs réunions de travail sur ce sujet avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes Baugeois-Vallée ; le Maire de Noyant Village, Adrien DENIS au sujet du SCOT et du PLU ; Monsieur le 1^{er} Vice-Président de la Région en charge du SRADETT, mais aussi les services de la Préfecture, en particulier Monsieur le Préfet. Il s'agit de s'assurer qu'il n'y aura pas de blocage réglementaire ou technique à la réalisation du futur projet.

C'est pourquoi, il semble nécessaire dès à présent de pouvoir disposer des terrains nécessaires à l'extension de l'UVE, en particulier dans le cadre du lancement de la procédure d'appel d'offres.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : De donner délégation à Monsieur le Président pour négocier et acheter les parcelles 013 D19, 013 D20 et 013 D21 sur le lieu-dit la lande, commune de Noyant-Villages pour une superficie de 4ha maximum. Et l'autoriser à effectuer l'ensemble des procédures administratives nécessaires, en particulier auprès du propriétaire avec l'appui d'un notaire. Les crédits seront prélevés sur le chapitre 21 art. 11.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou



*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20230210-DE_23_00271-DE
Date de réception préfecture : 22/02/2023

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 10 février 2023
- Comité Syndical - Délibération n° 23.06**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 10 février 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 2 février. Monsieur Didier GUILLAUME est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Marc BLAINVEL	
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY	
- Monsieur David GEORGET	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. PIRON, LANDREAU, GERAULT et DABURON pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 18
Votes POUR : 18
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Adhésion au Contrat d'assurance groupe « Risques Statutaires »

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu la délibération n°22.49 du 14 octobre 2022,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Le Président rappelle au comité syndical que par délibération n° 22.49 en date du 14/10/2022, le SIVERT a chargé le Centre de Gestion de souscrire pour son compte un contrat d'assurance groupe garantissant les risques financiers incombant à la collectivité en matière statutaire.

Vu le contrat groupe conclu par le Centre de Gestion auprès de SA ACTE-VIE (porteur du risque vie) et EUCARE Isurance (Porteur du risque non-vie), via la société YVELIN S.A.S (Gestionnaire des Sinistres).

Considérant les taux proposés, ci-après :

Statut des agents	Collectivités -	Collectivités +
	121 agents	120 agents
agents CNRACL	4,95 %	7,92 %
agents IRCANTEC	1,18 %	1,18 %

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20230210-DE_23_00272-DE
Date de réception préfecture : 22/02/2023

Base de prime : L'assiette de la prime est égale au traitement brut annuel soumis à retenue pour pension, majoré éventuellement du supplément familial de traitement et de la NBI. *(Si l'adhérent opte pour la couverture des charges patronales, l'assiette de cotisation ci-dessus définie sera majorée des charges patronales inhérentes au traitement des agents, la base de l'assurance s'en trouvant augmentée dans les mêmes proportions. La base de cotisation sera forfaitairement majorée la première année de 50 % pour ce qui concerne les agents CNRACL et de 40 % pour ce qui concerne les agents IRCANTEC La régularisation se fera en fonction des renseignements obtenus par l'assureur après la clôture de l'année 2023. Les calculs des appels prévisionnels de prime des années 2024 et 2025 se feront respectivement au vu des renseignements comptables des exercices 2023 et 2024, fournis par chaque adhérent à l'assureur.)*

Le comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec le Centre de Gestion afin de faire adhérer la collectivité au contrat d'assurance groupe, avec couverture des charges patronales.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou



*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20230210-DE_23_00272-DE
Date de réception préfecture : 22/02/2023

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 10 février 2023
- Comité Syndical - Délibération n° 23.07**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 10 février 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 2 février. Monsieur Didier GUILLAUME est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Marc BLAINVEL	
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY	
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. PIRON, LANDREAU, GERAULT et DABURON pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 18
Votes POUR : 18
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Répartition des subventions de composteurs

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu l'article L 5421-21-1 du Code de l'Environnement issu de la loi dite AGEC du 10 février 2020 ;

VU les délibérations 07.23 du 25 juin 2007 et 20.42 du 11 décembre 2020, portant sur les caractéristiques de l'aide apportée pour la mise en place de composteurs de biodéchets ;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le vendredi 16 décembre au matin,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Comme décidé dès 2007, la volonté de développer le recyclage matière et organique demeure une priorité en amont de la valorisation énergétique. L'intérêt est double : écologique et économique. Ainsi les délibérations n°07.23 du 25 juin 2007 et n° 20.42 du 11 décembre 2020 ont défini les caractéristiques de l'aide apportée pour la mise en place des composteurs de biodéchets.

La délibération n°22.47 du 14 octobre 2022 portant répartition des subventions de composteurs pour 2022, a permis de dépasser les 20000 composteurs à l'échelle du SIVERT.

En effet, l'article L541-21-1 du Code de l'Environnement issu de la loi relative à la lutte contre les gaspillages et l'économie circulaire (dite loi AGEC) du 10 Février 2020 prévoit qu'au plus tard le 31 décembre 2023 les collectivités auront l'obligation d'organiser le tri à la source, la collecte sélective et valorisation des Biodéchets. Le dispositif déployé peut donc permettre d'y répondre pour tout ou partie.

En 2022, le SIEVRT a inscrit au budget une participation de 15 000 € soit 1000 conteneurs possibles.

Le dispositif prévoit un soutien financier de 15 € par composteur individuel auprès des adhérents du S.I.V.E.R.T. dans le cadre des opérations de réduction des déchets à la source, soutien plafonné à compter du 1^{er} janvier 2021 à hauteur de 40% des foyers de chaque collectivité afin d'assurer un relatif équilibre entre les territoires.

Suite à la loi AGEC, de nouvelles expérimentations sont déployées sur le territoire de la collectivité, en particulier, le lombricompostage. Le Syndicat 3R d'Anjou a sollicité le SIVERT afin d'étendre sa participation au lombricompostage.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

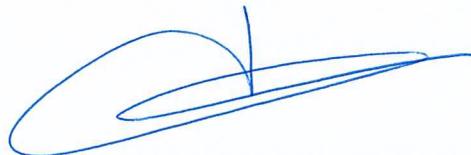
Article premier : De continuer le principe d'un soutien financier de 15 € par composteur individuel auprès des adhérents du S.I.V.E.R.T. dans le cadre des opérations de réduction des déchets à la source. De plafonner ce soutien à compter du 1^{er} janvier 2023 à hauteur de 50% des foyers de chaque collectivité. Et d'élargir ce dispositif au lombricompostage.

Article deuxième : d'autoriser Monsieur le Président à signer avec chacun des syndicats une convention définissant précisément le montant de l'aide et l'engagement de chacune des parties notamment en matière de communication et d'Information. Dorénavant, la signalétique sera prise en charge à part égale par les deux parties.

Article troisième : D'adopter la répartition des aides chaque année en fonction des demandes et des plafonnements, et des inscriptions budgétaires de l'année en cours.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou



Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490

NOYANT-VILLAGEES
Accuse de réception en préfecture
049-254902257-20230210-DE_23_00273-DE
Date de réception préfecture : 22/02/2023

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 10 février 2023
- Comité Syndical - Délibération n° 23.08**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 10 février 2023, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 2 février. Monsieur Didier GUILLAUME est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BLAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Marc BLAINVEL	
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY	
- Monsieur David GEORGET	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. PIRON, LANDREAU, GERAULT et DABURON pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 18
Votes POUR : 18
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Questions et Informations diverses

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Monsieur le Président souhaite partager les informations suivantes :

- **Centre de Tri** : Les négociations avec DERICHEBOURG perdurent. En particulier l'écriture de l'avenant prend plus de temps que prévu. Toutefois, le passage en phase d'exploitation devrait se faire prochainement, et probablement avec une rétroactivité au 1^{er} janvier (sous réserve).
- **CSS** : Monsieur le Président indique que la CSS s'est tenue le 9 février 2022, sous la Présidence de Mme la sous-préfète de SAUMUR. Sur le fonctionnement de l'UVE, aucun évènement n'a donné lieu à des remarques particulières des services de l'Etat. Le Président indique avoir alerté Mme la sous-préfète sur la disponibilité des terrains limitrophes à l'UVE, indispensables pour construire la seconde ligne de four. Il a notamment souligné les difficultés à pouvoir présenter le projet au service de la DDT de Maine-et-Loire, contrairement aux autres services de l'Etat. La situation devrait évoluer favorablement en mars, puisqu'un rendez-vous est en cours de calage...
- **Trésorerie** : Le Président remercie les collectivités d'avoir pris en compte la demande de fin d'année.
- **Visite de collectivités** : Les collectivités d'AURAY QUIBERON Terre Atlantique sont venues pour une visite et un temps de travail sur site le 8 février. Les élus du syndicat Sud ALLIER feront de même le 28 février. Par ailleurs Angers Loire Métropole et Touraine Propre sont venues sur site dans le cadre du futur projet d'extension.

- **Modification du PLU** : le Président rappelle que pour réaliser le projet de seconde ligne de fours et le site de production d'hydrogène, il faut près de 4ha supplémentaires. Or à ce jour le PLU de Noyant village ne prévoit que 2 ha. Une démarche a été engagée par la CCBV auprès de la Région des Pays de la Loire pour inscrire ce projet dans le cadre « des projets d'intérêts régionaux ». Le Président informe avoir rencontré le 1^{er} vice-Président de la Région dans un même objectif, afin de s'assurer que le SRADETT permettra à notre projet de se réaliser, en particulier aux regards des objectifs énergie-déchets régionaux.
- **Copie du courrier reçu de Monsieur le Préfet sur la démarche engagée**

Le comité syndical prend acte des informations portées à sa connaissance

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou



*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20230210-DE_23_00274-DE
Date de réception préfecture : 22/02/2023